



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2005/L.1/Add.1
FCCC/KP/CMP/2005/L.1/Add.1
8 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Onzième session

Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005

Point 12 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

Première session

Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005

Point 19 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

**Adoption du rapport de la première session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Projet de rapport de la onzième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M^{me} Sylvia McGill (Jamaïque)

**Projet de rapport de la première session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M^{me} Sylvia McGill (Jamaïque)

Additif

I. Réunion de haut niveau

(Point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)
(Point 15 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto)

1. La réunion de haut niveau commune à la onzième session de la Conférence des Parties et à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la COP/MOP à la troisième séance de la Conférence des Parties et à la quatrième séance de la COP/MOP, le 7 décembre. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et chefs de délégation, le Président a rappelé les trois objectifs qu'il avait proposés dans sa déclaration d'ouverture de la Conférence des Parties, à savoir l'application du Protocole de Kyoto, l'amélioration du fonctionnement du Protocole et de la Convention et l'innovation.
2. Le Président a déclaré qu'en ce qui concernait le premier objectif, la COP/MOP, en adoptant les décisions des Accords de Marrakech, avait jeté les bases de la pleine application du Protocole de Kyoto. Le premier instrument mondial contraignant en matière de lutte contre les changements climatiques étant ainsi entré en vigueur, les Parties devaient désormais adopter des procédures de mise en conformité afin de parachever le cadre institutionnel du Protocole. Pour ce qui était du deuxième objectif, les Parties élaboraient plusieurs grandes initiatives liées à l'adaptation et œuvraient au raffermissement du mécanisme pour un développement propre (MDP), lequel, pour être efficace, devait disposer des ressources et des moyens nécessaires. Passant à la question de l'innovation, le Président a souligné qu'il fallait envoyer sans tarder au monde entier un signal au sujet des mesures à prendre à l'avenir pour protéger le climat. La Conférence de Montréal devait montrer que les Parties étaient prêtes à lancer un débat utile sur les engagements au-delà de 2012, comme le prévoit le paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole. Dans le même temps, il fallait lancer un processus ouvert et novateur d'échange et de concertation sur les mesures à prévoir à long terme face aux changements climatiques, avec la participation de toutes les Parties à la Convention. En conclusion, le Président a rappelé aux Parties qu'aucun pays n'était à l'abri des incidences des changements climatiques. Le fait de l'emporter sur un point de négociation ne conférait aucune victoire si le monde devait perdre la bataille contre les changements climatiques.
3. La déclaration d'ouverture du Président a été suivie de prestations musicales d'artistes canadiens.

A. Déclaration de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

4. Notant l'ampleur des événements climatiques extrêmes et des autres phénomènes climatiques récents, la Vice-Secrétaire générale a affirmé que les changements climatiques étaient établis et que, pour les expliquer, on ne pouvait plus incriminer des facteurs aléatoires. De l'avis général des scientifiques, les perspectives étaient inquiétantes non seulement pour les pays en développement, qui étaient les plus vulnérables, mais pour l'ensemble des pays. Selon les données compilées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les activités humaines figuraient parmi les principaux facteurs qui contribuaient à ces changements. Les Parties étaient donc dans l'obligation de réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de tenir les autres promesses qu'elles avaient faites. Pourtant, la communauté internationale n'avait pas relevé le défi. On pouvait se réjouir de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, mais les Parties devaient entretenir la dynamique enclenchée et se tourner vers l'avenir. Les dirigeants du monde entier présents au Sommet mondial de l'ONU de septembre 2005 avaient souligné l'importance de la Conférence de Montréal, celle-ci étant l'occasion de faire progresser le débat mondial sur la question des mesures concertées à entreprendre sur le long terme pour faire face aux changements climatiques. En faisant fond sur ce qui avait déjà été accompli, les Parties devraient étudier les moyens de renforcer des outils tels que le MDP et prendre

des mesures pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et atténuer les incidences de ces changements. Il faudrait concevoir, dans le même temps, un cadre qui, au-delà de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, embrasserait une action de tous les pays.

5. Les changements climatiques représentaient un défi pour tous les pays, a dit la Vice-Secrétaire générale, mais aussi une opportunité. Ainsi, un dosage judicieux de politiques et d'incitations pourrait inspirer la mise au point de technologies plus propres et entraîner de profondes transformations dans les habitudes des entreprises et des consommateurs. Bien que le secteur privé ait un rôle capital à jouer, c'était avant aux pouvoirs publics qu'il incombait de faire face aux changements climatiques, et aux pays industrialisés de montrer la voie puisqu'ils étaient à l'origine de la plus grande partie des émissions actuelles de GES dans le monde et étaient les mieux placés pour introduire les changements nécessaires et aider les autres à faire de même. En conclusion, la Vice-Secrétaire générale a exhorté les Parties à faire preuve d'audace et d'imagination pour aider à façonner un avenir différent, offrant davantage de raisons d'espérer et plus sûr.

B. Déclaration du responsable du secrétariat

6. Le responsable du secrétariat a fait observer que la Conférence de Montréal, la plus importante depuis qu'avaient été adoptés la Convention et le Protocole de Kyoto, se déroulait dans un contexte caractérisé par une augmentation des émissions de GES. Alors que les changements climatiques s'imposaient comme l'une des pires menaces qu'ait eu à affronter l'humanité, l'entrée en vigueur du Protocole et l'adoption des Accords de Marrakesh par la COP/MOP avaient donné un élan nouveau au processus. La mise au point définitive du régime de respect des dispositions apporterait sa touche finale à l'infrastructure institutionnelle du Protocole qui était maintenant pleinement opérationnel. Avec les échanges de droits d'émissions, le lancement officiel du système d'application conjointe a marqué l'entrée en vigueur du deuxième mécanisme souple du Protocole. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP), premier instrument mis au point pour financer des projets de développement durable dans des pays en développement sur la base d'incitations commerciales, était opérationnel, avec près de 40 activités de projet enregistrées et quelque 500 autres en attente. Le responsable du secrétariat a remercié tous les gouvernements qui avaient apporté des contributions à l'appui du MDP. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires ainsi que l'adoption à Montréal de mesures hardies susceptibles de continuer à renforcer le MDP et à lui donner une stabilité économique, tout en en garantissant pleinement l'intégrité écologique.

7. Les mesures prises au titre de la Convention progressaient aussi de façon satisfaisante avec la mise en place d'un cadre plus ambitieux de coopération technologique et d'un programme de travail approprié sur l'adaptation. Le responsable du secrétariat a souligné que le monde ne pourrait faire face aux changements climatiques que si les pays industrialisés et en développement coopéraient. Des efforts seraient nécessaires pour augmenter le soutien financier dont avaient besoin les pays en développement pour relever le défi du changement climatique et aider notamment les pays les plus vulnérables. Le responsable du secrétariat a conclu en remerciant le Gouvernement canadien, la province du Québec, la ville et les habitants de Montréal de l'accueil et de l'hospitalité chaleureux qui avaient été réservés aux participants.

C. Déclaration du Premier Ministre du Canada

8. Souhaitant la bienvenue aux délégués, le Premier Ministre a souligné que le Gouvernement canadien attachait la plus haute importance à la question des changements climatiques et a remercié le Président du travail fourni pour préparer la Conférence. Alors que les effets du réchauffement de la planète devenaient chaque jour de plus en plus manifestes, l'idée qu'il était nécessaire d'agir et vite faisait maintenant son chemin, y compris dans le monde des entreprises. La cause principale des changements

climatiques était l'activité humaine et en particulier les modalités de production et de consommation de l'énergie. Si certains mettaient en avant ce qu'il en coûterait de modifier les schémas classiques de production et de consommation, beaucoup avaient maintenant pris conscience que ne rien faire serait encore plus coûteux. La Conférence de Montréal devrait donc être considérée comme l'occasion de marquer des progrès mesurables dans la lutte contre les changements climatiques et de manifester clairement au monde que la communauté internationale s'employait à relever ce défi sur le long terme.

9. Reconnaissant que les pays développés avaient un rôle particulier à jouer dans cet effort mondial en raison de leur contribution aux émissions passées et actuelles de GES, le Premier Ministre a souligné que l'on ne saurait se cacher que les pays en développement, déjà si vulnérables, seraient les plus touchés si les effets des changements climatiques se traduisaient par une dégradation importante des conditions de vie locales ou par un ralentissement de l'économie mondiale. Ces pays ne pouvaient se permettre la moindre marge d'erreur. Conscient de sa responsabilité particulière et de la nécessité de promouvoir une économie plus efficace et plus viable, le Gouvernement canadien avait mis au point un programme complet sur les changements climatiques et investissait de plus en plus dans des initiatives novatrices et efficaces afin de remplir ses engagements au titre du Protocole de Kyoto. Avec les gouvernements des provinces, les administrations des territoires et les municipalités et en coopération avec les principaux responsables d'émissions de GES, le Gouvernement canadien s'employait à promouvoir des sources d'énergie plus propres et renouvelables, une augmentation des rendements énergétiques et des économies d'énergie et la mise au point de technologies novatrices.

10. Rappelant les succès remportés au titre du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Premier Ministre a fait observer que cet exemple montrait qu'une action concertée de la communauté internationale pouvait donner des résultats réels et durables. Il a souligné en conclusion que les changements climatiques étaient un défi mondial exigeant une riposte mondiale et il n'était plus temps de se réfugier dans le déni ou de prétendre pouvoir agir seul, isolé de la communauté internationale, aucun pays ne pouvant échapper aux conséquences de l'inaction.

D. Déclarations des chefs d'État et des Ministres et des autres chefs de délégation

[à compléter]

E. Autres déclarations

11. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Bangladesh (au nom des pays les moins développés) et de Maurice (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

II. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS

(Point 10 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

(Point 16 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties)

A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

12. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la COP/MOP, tenue le 7 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement; le Président

de l'Organisation de l'aviation civile internationale; le Président du GIEC; le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial; le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

[à compléter]

C. Déclarations des organisations non gouvernementales

[à compléter]
